

Clichy, le mardi 16 mars 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 20 AVRIL 2021 DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du mardi 20 avril 2021 et du Document d'Enregistrement Universel 2020.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MARDI 20 AVRIL 2021

L'Assemblée Générale Mixte de L'Oréal (ci-après la « Société ») se tiendra le mardi 20 avril 2021 à 10 heures à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, au siège administratif de la Société situé 41, rue Martre, 92110 Clichy.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le lundi 15 mars 2021 et contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Cet avis de réunion ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions et les informations légales peuvent être consultés sur le site internet <u>loreal-finance.com</u> (rubriques Information Règlementée / Documentation Assemblée Générale).

Les autres documents et renseignements relatifs à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires et consultables sur le site internet précité, dans les conditions légales et réglementaires, à compter du mardi 30 mars 2021.

Compte tenu des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, L'Oréal est dans l'impossibilité de réunir physiquement ses actionnaires eu notamment égard à la fermeture des salles de conférence et de réunion, à l'obligation de respecter des mesures de distanciation physique et au nombre de personnes habituellement présentes lors des précédentes Assemblés Générales.

Cette Assemblée sera diffusée en direct en format vidéo sur le site internet <u>loreal-finance.com</u>, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission. La rediffusion de cette Assemblée sera disponible sur le site internet <u>loreal-finance.com</u> dès que possible à l'issue de l'Assemblée et, au plus tard, avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de celle-ci.

Le Conseil d'Administration a désigné les sociétés Téthys et Nestlé S.A. en qualité de scrutateurs.

Compte tenu des difficultés techniques, notamment liées à l'authentification préalable ou en séance des actionnaires de L'Oréal, l'exercice du droit de vote s'effectuera en amont de l'Assemblée Générale selon l'une des modalités suivantes :

- par correspondance à l'aide du formulaire de vote ;
- par Internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess ; ou
- en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à toute autre personne physique ou morale.

En complément du dispositif légalement encadré des questions écrites, les actionnaires ont, à partir du samedi 17 avril 2021, la possibilité d'adresser leurs questions par courriel à l'adresse suivante : AG-questionslibres@loreal.com, et ce jusqu'à la veille de l'Assemblée, soit le 19 avril à 15 heures. Il sera répondu à ces questions, durant l'Assemblée générale, sur la base d'une sélection représentative des thèmes qui auront retenu l'attention des actionnaires. Les actionnaires pourront également poser leurs questions par téléphone le 20 avril 2021 au cours de l'Assemblée, via un numéro qui sera communiqué ultérieurement. Il y sera répondu dans la limite du temps imparti.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet <u>loreal-finance.com</u>, afin d'avoir accès à toutes les informations à jour concernant cette Assemblée Générale.

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le mardi 16 mars 2021. Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site internet <u>loreal-finance.com</u> (rubriques Information Règlementée / Document d'Enregistrement Universel).

Le Document d'Enregistrement Universel comprend notamment le Rapport Financier Annuel, un Rapport Intégré, les Rapports des Commissaires aux comptes et leurs honoraires ainsi que les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat d'actions.

« Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site internet loreal-finance.com.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. »

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

Actionnaires individuels et Autorités de Marché Christian MUNICH

Tél: 01.47.56.83.02 christian.munich2@loreal.com Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels Françoise LAUVIN

Tél: 01.47.56.86.82 <u>francoise.lauvin@loreal.com</u> Journalistes

Domitille FAFIN Tél: 01.47.56.76.71 domitille.fafin@loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels, le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, www.loreal-finance.com, ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).